

Délibération 2022 / 04-23

L'an deux mil vingt-deux le jeudi treize avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Etaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Anthony BUYS, Jacques FAURE, Jean-François CHAMPEAU, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU, France-Noëlle GIMENEZ.

Etaient excusés : Mrs Cédric LECOMTE et Arnaud PICOUT (Procuration à Monsieur Jacques FAURE).

Secrétaire de séance : Mr Christian FAUGERON

* * * * *

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA POSTE :

Monsieur le Maire :

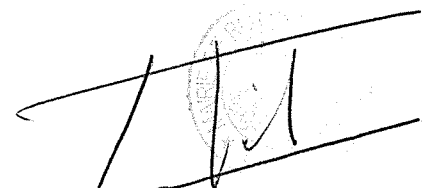
- expose à ses Collègues que la Commune loue à la Poste le bâtiment du bureau de poste de Royère ainsi que les huit garages attenants,
- précise que les deux baux en cours ont été renouvelés par tacite reconduction pour une période de neuf années le 1^{er} juillet 2012,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler pour neuf ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2030, le bail passé avec la Poste pour la location du bureau de poste de Royère de Vassivière,
- fixe le montant du loyer à 8 542.44 € par an, soit un versement trimestriel de 2 135.61 €,
- décide de renouveler pour la même période le bail passé avec la Post pour la location des huit garages attenants au bureau de poste,
- fixe le montant du loyer à 1 412.36 € par an, soit un versement trimestriel de 353.09 €,
- précise que ces loyers seront révisés annuellement,
- approuve les projets de baux à passer avec la Poste.

Fait et délibéré en Mairie, le 13 avril 2022

Le Maire,



Raymond RABETEAU

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le



ID : 023-212316509-20220413-20220423-DE